

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 30 JANVIER.

On écrit de Berlin, le 29 janvier :
On continue à parler de l'arrivée de la famille impériale de Russie pour le mois d'avril prochain ; après un court séjour chez nous, l'empereur ira visiter, avec l'héritier présomptif du trône, les cours de Vienne, de Stuttgart et de Carlsruhe, et faire ensuite un tour en Allemagne, principalement par le Rhingau. Le prince impérial visiterait plusieurs établissements scientifiques de l'Allemagne.
— Le procédé pour obtenir de vieux draps usés de la bonne laine que l'on peut de nouveau filer vient d'être introduit à Berlin. Déjà M. John Cockerill à Kottbus a fabriqué en faisant usage de ce procédé, plusieurs pièces d'excellent drap ; 300 travailleurs y trouvent de l'ouvrage et dans quelques mois la nombre pourra en être porté à 500.
— On écrit de Berlin, 24 janvier, à la Gazette d'Augsbourg :
C'est aux efforts de notre cabinet auprès du roi Guillaume pour lui recommander la modération que l'on doit principalement le rappel des troupes belges du Luxembourg et l'arrangement de l'affaire de Giinewald. L'Autriche, de son côté, ne manque pas non plus, par ses conseils, de contribuer à prévenir une catastrophe ; ce qui est pu facilement advenir, si les deux gouvernements ennemis n'eussent accédé aux désirs des grandes puissances. De fait, l'exploitation de Giinewald n'est plus, pour le moment, un sujet de contestation ; mais à la considérer sous le rapport du droit, la solution est difficile et reste ajournée.
— Dans une correspondance de Bas Rhin, adressée à la Gazette d'Augsbourg, on soutient que le gouvernement prussien ne pouvait plus revenir maintenant sur sa mesure envers l'archevêque de Cologne, abandonnera au temps le soin d'apporter une issue à cette affaire épineuse.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 1er FEVRIER.

Un traité de commerce et de navigation a été conclu entre l'Angleterre et la Grèce. Par ce traité les navires des deux puissances contractantes seront reçus dans les différents ports de la Grande-Bretagne et de la Grèce sur le pied de la réciprocité la plus parfaite et considérés comme navires nationaux.
— Une lettre du correspondant du Courrier à Paris s'exprime ainsi, au sujet du bruit des subsides à accorder à l'Espagne :
La solution en dépend entièrement du cabinet de Londres, auquel M. Molé a adressé la question suivante : Pensez-vous qu'un secours pécuniaire pourrait profiter à la cause constitutionnelle en Espagne, et si vous le pensez, êtes-vous disposé à vous joindre à nous pour l'accorder ? Si lord Palmerston répond affirmativement, M. Molé consulera la chambre, si non, il laissera la cette affaire qui n'aurait pas eu de publicité, si le président du conseil n'avait pas commis l'imprudence d'en faire mention, lors des débats sur l'adresse.
— On lit dans le Times du 30 janvier :
Des nouvelles de la Côte d'Or, portent qu'une insurrection de nègres a éclaté à Elmina, établissement néerlandais, non loin de Cape Coast, et que le gouverneur et 300 soldats, qui avaient marché contre eux, ont été ou tués ou faits prisonniers.
— Des nouvelles de la côte d'Afrique arrivées depuis sont moins désastreuses qu'on ne le craignait. Le gouvernement a pris des mesures pour comprimer l'insurrection des noirs.
Les journaux anglais du 1er février, ne contiennent rien d'intéressant de l'intérieur de la Grande-Bretagne, mais les nouvelles qu'ils donnent sur les derniers événements du Canada sont de la plus haute importance.
L'île de la Marine, dernier refuge des insurgés du Haut-Canada, a été prise par les troupes anglaises. On écrit d'Albany 3 janvier : Une personne qui arrive à l'instant de Buffalo, rapporte que le 1er de ce mois, les troupes britanniques et les volontaires royalistes convertis par une rive canonade partant du côté de Chippewa se sont emparés de l'île de la Marine. L'attaque avait été dirigée par le colonel Nab.
Mais une circonstance qui a exaspéré au plus haut point les esprits à New York, c'est l'incendie d'un bateau à vapeur américain et le massacre des citoyens des Etats-Unis qui le montaient par les troupes royalistes, quelques jours avant l'attaque de l'île. Les choses sont peut-être exagérées, mais cet incident n'est pas de nature à détourner les Américains de l'intérêt qu'ils portaient aux insurgés, on l'a bien senti à Londres, car les fonds anglais y ont subi, par suite de cette nouvelle, une assez forte dépréciation.
Voici ce qu'on écrit d'Albany, le 2 janvier, sur ce sujet : Une violation du territoire américain a été commise par les troupes britanniques ; elle a été suivie du massacre de vingt citoyens des Etats-Unis et de l'incendie du bateau à vapeur américain la Caroline. Ce bateau qui correspondait avec les insurgés, en faisant le service entre la côte américaine et l'île de la Marine, se trouvait à l'ancre sur la rade de Schlosser, village américain sur les rives de la Niagara, lorsque dans la nuit du 29 décembre, les troupes royalistes canadiennes sont venues dans plusieurs bateaux entourer la Caroline, et après avoir massacré toutes les personnes que ce bateau à vapeur avait à bord, elles y ont mis le feu et l'ont poussé dans le courant du fleuve.
Le bâtiment avec les blessés et les mourans a été aussitôt précipité dans le gouffre de la Cataracte du Niagara aux ap-

plaudissements des troupes royalistes, qui sont retournées à Chippawa avant le lever du soleil.
Cet événement a causé une grande exaspération à Buffalo, tout le monde y a pris les armes ; le brigadier-général Burt et le général Van Rensselaer ont ordonné un mouvement de concentration à toutes les troupes américaines se trouvant dans la partie occidentale de l'état de New York ; elles se réunissent à Buffalo pour venger le sang et l'honneur américains. On craint fort que cet événement n'amène une guerre entre l'Amérique et l'Angleterre.
— On écrit d'Albany, le 3 janvier :
Un exprès arrivé de Buffalo rapporte qu'une attaque a été faite contre l'île de la Marine, le jour de l'an, par les troupes britanniques commandées par le colonel Mac Nab, et que, protégées par une vive canonade du côté de Chippewa, elles ont pu effectuer un débarquement. Après quelques engagements assez opiniâtres sur l'île de la Marine, celle-ci est tombée entièrement au pouvoir des troupes britanniques. La fermentation est grande à Buffalo, et l'on n'y pense qu'à se venger. L'inhumation de M. Durfee qui est mort à la suite des blessures qu'il avait reçues à bord du bateau à vapeur la Caroline, a eu lieu avec grande pompe ; plus de 3000 personnes suivaient le convoi.

Par le navire le Garland qui a quitté Bahia le 3 du mois passé, on a reçu des nouvelles qui annoncent que la frégate brésilienne bombardait la ville défendue par les insurgés. La plupart des habitans l'avaient quittée, et l'opinion générale était que les rebelles seraient soumis. Toutes les affaires sont entravées, et tous les navires étrangers, tant de guerre que de commerce ont redescendu la rivière à un demi mille.
A Fernambouc tout est tranquille. A Bahia les pluies ont empêché la descente des légitimistes sur la ville. Ils étaient très nombreux et presque six fois aussi forts que le peu de soldats qui gardaient encore la ville, et dont le nombre est évalué à peu près à 300, ayant été abandonnés par les deux tiers de leurs camarades.
Les 8 décembre avait été fixé pour une attaque sur la ville. Les gardes nationales, montant à environ 3000 hommes témoignaient le plus vif enthousiasme pour l'empereur, et l'on n'avait pas le moindre doute que les autorités légales ne fussent bientôt rétablies.
— On écrit de Lisbonne, 22 janvier :
On a employé tous les efforts de la persuasion pour engager M. César Vasconcellos à conserver le commandement des gardes municipales. La même cause qui l'avait engagé à se retirer, a aussi porté le ministre de l'intérieur, M. Julio Simões, à donner sa démission, c'est-à-dire qu'ils auraient voulu qu'on suivit leurs vues dans la conduite à tenir à l'égard de França, Mantas, Soares Caldeira et leur parti.
França a mis le gouvernement en défiance, et M. Sanchez désirait qu'il fût arrêté, ce que M. Vasconcellos offrait d'ex-

FEUILLETON.

Nous avons publié il y a quelques mois, la correspondance d'une jeune pensionnaire avec une de ses amies. Le bienveillant accueil que l'on a fait à la plupart des lettres dont se composait cette première série, et l'intérêt qui s'y rattachait pour beaucoup de personnes, nous engageant à commencer aujourd'hui la publication d'une deuxième série qui, nous l'espérons, ne sera pas moins favorablement accueillie. Nous nous proposons de continuer cette correspondance de quinzaine en quinzaine.

LETTRES D'UNE PENSIONNAIRE.

2me. SÉRIE.

Liège, dimanche 8 janvier 1837.

Depuis huit jours, chère Zoé, je n'ai pu trouver une pauvre petite demi-heure à consacrer à notre correspondance ; comme chacune de mes soirées se passe en divertissemens de tous genres, bals, concerts, spectacles qui n'en finissent pas, j'estime que ce n'est pas trop de toute la matinée pour me refaire des fatigues de la veille, après quoi viennent les visites à faire, à recevoir ; on n'a pas un moment à soi ; tantôt c'est le professeur de chant, tantôt le professeur de piano, qui viennent m'ennuyer, l'un de ses arpèges, l'autre de ses gammes chromatiques qui m'écarquillent le gosier et me donnent la migraine ; puis arrivent, coup sur coup, la fleuriste, la couturière, le coiffeur ; je ne sais auquel entendre ; je te plains, chère Zoé, si tes artistes de Bruxelles sont aussi désespérés que les nôtres. Mercredi dernier, à deux heures, je n'avais pas encore la robe que je devais mettre le soir ; on m'a rapporté enfin, je l'espère, et cette maudite couturière s'aperçoit seulement alors qu'il manque quatre oeillets au corsage intérieure ; elle remporte son ouvrage et ne revient qu'au bout d'une heure ; je passe la robe, elle était trop large de trois doigts, et elle m'allait comme une poignée de sottises ; j'avais sur l'estomac des bouffis qui n'avaient pas le sens commun ; j'étais furieuse, et si je n'avais eu assez de force de caractère pour me contenir, je crois que je me serais mise à pleurer.
— Mademoiselle, me disait l'élève en couture que sa maîtresse m'en voyait comme si elle était trop grande dame pour venir elle-même, c'est que vous avez maigri.
— Est-ce qu'on maigrit de trois doigts en six jours, à moins d'être malade ?
— Je ferai observer à mademoiselle que nous sommes à l'époque de l'année où nos demoiselles maigrissent le plus.
— Si cela est si général, pourquoi ne réduisez-vous pas, à proportion, sa taille des robes que vous faites ?
— Je ferai observer à mademoiselle que les exceptions ne sont pas rares, et qu'alors il vaut mieux se régler d'après la mesure.
— Vous voyez bien que vous ne savez pas ce que vous dites !.

— Je ferai observer à mademoiselle qu'une légère reprise de chaque côté sur le devant des épaules suffira pour faire disparaître les bouffissures dont elle se plaint ; quant à la taille, si elle est fautive, il faudrait peut-être s'en prendre au corset de mademoiselle ?
A mon corset ? l'impertinente !... j'ai été sur le point de lui dire : vous êtes une impertinente ! mais elle me paraissait de si bonne foi que je n'ai pas osé... pure hypocrisie de sa part ; car je pariais qu'au fond de l'âme elle me maudissait de toutes ses forces. Enfin il m'a fallu aller à la redoute avec une horreur de robe : on s'y pique maintenant de ne mettre que du neuf, et il faut bien faire comme tout le monde... Il y a tant de ces dames peu charitables au prochain qui passent les trois quarts de la soirée à critiquer les toilettes, et se font un métier de remarquer celles qui en sont à leur seconde ou troisième apparition. Ah ! c'est la robe que mademoiselle telle portait à la soirée de madame telle ?
Cette manie de vouloir briller par la nouveauté et la fraîcheur des costumes, manie qui après tout ne profite qu'au bas du jupon, que dans la désolation des mamans. Elles trouvent que cela coûte cher et elles n'ont pas tout à fait tort ; autrefois, me dit maman, on n'y regardait pas de si près et l'on ne s'en amusait pas moins ; au contraire, on allait au bal pour danser et non pour parader et se pavaner comme vous faites. Ta sœur Adèle, il n'y a pas plus de sept à huit ans, se divertissait plus avec une simple robe d'organdie, ou de gaze, que toi avec toutes les nouvelles définitions d'étoffes ou le diable n'y connaît goutte. On vous drappe aujourd'hui comme de petites saintes Vierges, avec des volants et des glands, des bouquets et tant de rosettes au bas du jupon, que, dans la crainte de compromettre leur bel accoutrement, il y a des demoiselles — je vous citerai les dames Saumon, Du Brochet et Requain, entr'autres — qui ne font plus le rond de main après le balonce ; ça rend la contredanse aussi guidée qu'un menuet... Quel plaisir trouve-t-on à danser sans gaité, sans entrain ? Il y a des bals, mais il n'y a plus de danse...
— Et la boulangère, maman ?
— Récitons tant que tu voudras, la boulangère, de mon temps, était ma ronde de prédilection, et jamais soirée dansante ne se terminait sans une boulangère à grand fracas, avec accompagnement de chant. On riait du moins ! Les robes étaient un peu chiffonnées et quelquefois même un peu déchirées, mais les mariages n'en allaient pas moins leur train.
— C'était donc pour chercher à se marier que, de votre temps, les demoiselles allaient au bal ?
— Chère enfant, tu as sans doute infiniment plus d'esprit que ta mère, mais tu ne lui feras pas accroire que les demoiselles d'aujourd'hui vont chercher les maris sous le porche de saint Jean ou de saint Paul.
— Elle est drôle, maman ! Cependant je suis forcée d'avouer que sa philippique ne frappe pas toujours à faux ; les danses, en général ne paraissent plutôt froides qu'animées. La première redoute était glaciale

peut être cela tenait-il à ce que je n'y connaissais que peu de monde ; car depuis elles me semblent prendre un tout autre aspect ; je te dirai que je préfère les redoutes aux bals particuliers. Dans les soirées en ville, quand vous avez été à l'une, vous savez les autres par cœur ; ce sont toujours les mêmes visages, tandis qu'aux redoutes, les différentes nuances de la société, sans se confondre pourtant, se rapprochent. Puis vous y avez affaire à des danseurs qu'on ne rencontre que la parce qu'ils ne sont pas de votre coterie de famille. Tu me demanderas peut-être si parmi les danseurs qu'on ne rencontre que là, il en est un qui ait su trouver le chemin de mon cœur ? Non, chère Zoé, non ! jusqu'à présent, Dieu merci, aucun de ces messieurs n'a eu la cruauté de jeter le trouble dans mon cœur ; il ne palpe qu'après une waltz ou un galop. Pour ajouter un trait au tableau de maman qui prétend que nous ressemblons à de petites saintes Vierges, je serais assez tentée de comparer ces messieurs à de petits saints Jeans ; l'essentiel est qu'ils m'amuserent à peu près indistinctement de même ; plus l'hiver avance, et mieux je les connais : avant la fin de la saison j'en aurai peu à peu élagué mon carnet, et il n'y restera que les noms des moins ennuyeux de mes danseurs pour me guider dans mon choix, l'an prochain.
Zoé, chère Zoé de mon cœur, voilà, ce me semble, bien des misères, bien des pauvretés ! n'ai je donc qu'à l'entretenir de pauvretés et de misères ? hélas ! oui, chère ! Et j'ajoute tant mieux ! Dieu veuille que je n'aie jamais que des riens de ce genre à te communiquer. Je sais bien que ce n'est pas toi qui me diras : autant vaut ne pas m'écrire, la diette de matière intéressante où je me trouve vis à vis de toi, me donne l'application d'un proverbe souvent cité, pour apaiser de fâcheux p. essentiels, et dont je ne comprenais point le sens ainsi que de beaucoup d'autres qui sont encore au dessus de la portée de mon intelligence : Pas de nouvelles ? bonnes nouvelles ! dit-on de ceux qui sont en voyage, ou fixés au loin. C'est qu'en effet le sentiment du bien-être n'est jamais aussi vif, aussi pénétrant que la douleur. Quand on a du plaisir, l'un de ceux qu'on aime, on le savoure sans trop éprouver le désir d'en instruire les autres, tandis que, si le chagrin s'empare de nous, on se hâte d'en décharger une partie dans le sein de l'ami. J'ai prouvé lors de ma terrible crise aux Six Journées, combien cela soulage le cœur de confier ses perplexités, ses terreurs, au papier dont une main amie doit briser le cachet.
Dès ce matin, en me levant, je me suis dit : je n'ai point au spectacle, et je passerai la soirée avec ma bien-aimée Zoé qui courrait grand risque de ne point recevoir le 16, mon tribut accoutumé, si je ne prenais le parti de m'imposer le sacrifice d'une distraction dont je suis si souvent le sacrifice du spectacle en lui-même est un peu de chose, sans doute, Fra Diavolo est un opéra usé, et c'est la troisième fois qu'on nous donne le vaudeville, complémentaire dont on régale aujourd'hui les habitués des dimanches ; mais je puis faire valoir, en conscience, et mettre dans la balance de mon côté, le désappointement de deux ou trois de mes adorateurs inamovibles et permanens : oui, il en est jusqu'à trois que je

cuter. M. Sanchez demandait aussi le renvoi de Soares Cal-
ira, comme administrateur de ce district, ainsi que le renvoi
de Mantas de la direction des douanes. Il est impossible que
les choix puissent rester plus longtemps comme ils sont et
une lutte entre les modérés et les ultra devient inévitable.

Du 23. — J'apprends que la proposition faite par la banque
et par le commerce, est d'avancer 2,400 contos (600,000 l. s.)
et de prendre en garantie des billets des négociants en tabacs,
des titres du gouvernement sans intérêts, et les produits des
dîmes. On pense que l'emprunt sera contracté à 66.

Huit heures du soir. — Les cortès ont ordonné l'impression
de la proposition faite par la banque et le commerce, qui fera
le sujet d'une prochaine discussion. (Chronicle.)

FRANCE. — PARIS, LE 1^{er} FÉVRIER.

M. le baron Seydlitz, attaché à l'ambassade de Prusse à
Paris, est nommé envoyé extraordinaire et ministre pléni-
potentiaire auprès du roi des Belges. Il remplace M. de
Sydow qui remplissait ce poste provisoirement depuis la
disgrâce de M. Galen. On se rappelle que ce dernier a été
suspendu pour ne pas avoir révélé ce qu'il savait des intri-
gues de l'archevêque de Cologne, M. le baron Droste van
Vischering.

M. le baron de Seydlitz est un homme d'un grand mérite
et d'un grand talent diplomatique; il professe la religion
catholique. C'est le descendant du fameux général de cava-
lerie Seydlitz, qui se signala lors de la guerre de sept ans;
après avoir chargé avec impétuosité sous le canon de l'ennemi,
il mourut de ses blessures en venant annoncer sa victoire.
Le Grand Frédéric lui fit élever un monument à Berlin, sur
la place Guillaume. (Corresp.)

M. le procureur du roi près le tribunal de la Seine a
convocqué, dans son cabinet, tous les gérans des journaux
politiques, qui ont rendu compte du comité secret dans
lequel la chambre a discuté la proposition Jobard, relative
au costume des députés. Ce magistrat leur a exposé qu'en
donnant la publicité à un débat que la chambre avait
voulu tenir secret, ils avaient enfreint un article de la loi du
19 juin 1819 sur la presse périodique, et il les a invités à
se conformer, pour l'avenir, à la prescription portée par cet
article.

Cet article, qui jusqu'ici n'avait jamais été appliqué, est
ainsi conçu :

Art. 7. Les éditeurs de tout journal ou écrit périodique
ne pourront rendre compte des séances secrètes des cham-
bres, ou de l'une d'elle sans leur autorisation.

Art. 12 de la même loi porte que la contravention à l'art.
7 sera punie correctionnellement d'une amende de 100 fr.
à 1000 fr.

Voici le résumé de ce qui s'est passé à la séance d'au-
jourd'hui de la chambre des députés :

M. le général Jacqueminot monte à la tribune pour déve-
lopper le projet de loi portant demande d'une pension de
10 000 fr. pour la veuve du général Daurémont.

M. Jacqueminot, au nom de la commission, demande la
réduction de la pension à 6,000 fr., chiffre de celles accor-
dées d'ordinaire aux veuves des maréchaux de France.

Le président : le rapport sera mûr pour la discussion d'ici
à lundi. La chambre la fixe à ce jour.

Aujourd'hui la commission, dont M. de Lamartine est
l'organe, a fait son rapport sur la proposition relative au cos-
tume. La majorité de la commission ayant rejeté l'habit
brodé, et la plaque sur le frac noir n'ayant rencontré que deux
ou trois partisans, la commission a conclu à laisser les choses
dans l'état où elles sont.

Il y avait hier au ministère de la guerre un grand con-
seil d'officiers-généraux auquel assistait M. le général Ber-
nard. On disait qu'il était question de nouvelles mesures à
l'égard de l'Afrique. On prétend qu'Abdel Kader a reçu l'in-

pourrais citer. — Un officier de pontonniers, un bon garçon qui, dès
la première redoute, m'a demandé une valise perpétuelle que je ne lui
ai accordée d'abord qu'en résignant un peu, mais que je suis mainte-
nant contente de lui avoir octroyée, parce qu'il est vraiment bon garçon
et qu'il walze bien, chose rare à Liège. — Un étudiant de l'université,
un de mes danseurs aussi, que j'embarasse beaucoup quand je lui laisse
dire trois phrases de suite. — Si j'eulx-la devient jamais orateur, le fait
m'étonnera : il m'a avoué pourtant qu'ayant un oncle représentant, son
ambition était de parvenir à la chambre; note bien qu'il bégaye ou balbutie
toujours; quelquefois, par amour propre, je crois qu'il ne balbutie
qu'avec moi; cela flate toujours. — Quant au troisième, je ne le con-
naiss pas et ne le vois nulle part; c'est un grand jeune homme que la 'ro-
vulence a doué de cet extérieur romantique si proné dans les œuvres nou-
velles, cheveux noirs, yeux expressifs, joues pâles; je le crois préten-
dant, il pose. Je le vois toujours à la même place, et toujours les regards
tournés de mon côté, au point que souvent il m'embarasse en braquant
sur moi son énorme lunette à deux branches. J'ai remarqué que,
lorsque j'use de mon binocle pour lorgner quelqu'un dans la salle, son
immense instrument télescopique suit la même direction, et ne s'abaisse
que quand je cesse de lorgner. J'ai trouvé plaisant, pendant les trois ou
quatre dernières représentations, de témoigner à mon cousin Albert,
l'homme le plus roux et le plus laid que je connaisse, une attention par-
ticulière. Et je riais intérieurement de l'agitation mal concentrée de
mon inconnu; je le voyais se dépitier, trépiguer. Il se donnait un mal
affreux pour découvrir l'être que j'honorais de mon attention; mais de la
place qu'il occupe, il ne pouvait apercevoir mon ajezan doré. Je voudrais
bien savoir si, quand je ne suis pas au spectacle, il y reste et se tient
toujours à la même place, debout dans un couloir. Pure curiosité, sais-tu!
Car je le trouve non pas fat, mais fatigé; il a le regard d'un homme
blond, et cela jure avec ses cheveux.

Si mardi prochain, je puis entraîner au spectacle Madame Casterman,
qui connaît l'univers entier, je tâcherai de savoir par elle quel est ce
melancolique chevalier. Cette bonne vieille a toujours pour moi les mê-
mes prévenances affectueuses. Elle est venue à la redoute, une fois, ex-
près pour voir de mes triomphes : le lendemain, elle me dit :

— Je t'ai bien observée pendant toute cette soirée; je voulais voir,
chère petite, si déjà tu n'avais pas quelque préférence pour un beau
jeune homme : tu es gaie comme une alouette, ton petit cœur n'est pas
pris, j'en suis sûre ! Ça ! j'es, être bien un peu quand tu en seras là, tu me
feras tes confidences au moins ! Les mamans ne valent rien pour ça ; elles
donnent dans les extrêmes : les vieilles amies comme moi, vois-tu, mon
cœur, sont plus conciliantes, et ne t'inquiète pas je t'arrangerai tes
petites affaires de tête. Si ta sœur Julie avait voulu m'écouter ! Mais elle
est entichée de son pandour, grand bien lui fasse !

— Ne trouvez-vous pas, mamam Casterman...

— Que je t'embrasse, cher bijou, pour cette douceur; tu ne pouvais
me dire un mot qui ne fût plus agréable.

vestiture du beylick d'Alger par le sultan Mahmoud, et que
c'est par suite de ce stimulant, qu'il se serait montré disposé
à rompre le traité de la Tafna.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans une lettre de Logrono, du 25 janvier :

Un rapport officiel de Martin Zurbano, arrivé dans le mo-
ment, apprend que ce brave chef, soutenu par six escadrons
de la division de Ribera, a culbuté les carlistes près de Men-
davi et les a forcés à rebrousser chemin sur Estella; nos
troupes occupent maintenant en force les lignes de Mendavia
et de Saint-Martin. Zurbano croit que les carlistes ont perdu
bien du monde; il a fait prisonnier une vingtaine de cavaliers
avec leurs chevaux. De notre côté, on a perdu 20 hommes
tués ou blessés.

Une lettre de Madrid apprend que le général Ramorino
pourra obtenir le commandement d'une division dans l'armée
de réserve de Narvaez.

— On écrit de Saragosse, le 26 janvier :

Le courrier de Teruel, arrivé depuis deux heures, apporte
la nouvelle suivante :

La faction de Cabanero, forte de 3,000 hommes, s'est sé-
parée de celle d'Aznar; ce dernier a pris le chemin de Santa-
Eulalia, dans la direction d'Albarracin et des montagnes du
même nom. Quant à Cabanero, il s'est porté vers Mora.

Il est question d'un échange entre nos prisonniers qui sont
à Beceite, contre les prisonniers carlistes que nous avons à
Valence et à Segorbe, au nombre de 700. Cela fait mal de songer
aux souffrances endurées par nos malheureux prisonniers qui
se trouvent à Beceite, car ils sont forcés, pour ne pas mourir
de faim, et de manger de la chair humaine.

— On écrit de Madrid, 24 janvier :

Les élections de la province de Madrid sont terminées,
et les candidats du parti exalté nommés tous, à une grande
majorité, sur les candidats du parti contraire. Les Partidos
ont suivi le mouvement imprimé par les collèges électoraux
de la capitale. On n'en cite qu'un seul, celui de Brunete, où
la majorité des suffrages ait été en faveur des modérés.

— La correspondance de Madrid est du 26. On avait dans
cette capitale des nouvelles positives de l'expédition carliste.
Basilio Garcia était en personne à Alcazar de S. Juan. Jara
était à los Hinojosos, Paillos à Houtanaya. Ces villages sont
assis sur la limite des trois provinces de Cuenca, Tolède et
la Manche, à l'entrée de la montagne de Consuegra et des
deux côtés de la grande route de Madrid à Séville. Aussi les
carlistes interceptent-ils les communications avec l'Anda-
lousie. Depuis le 23, ils ont brûlé toute la correspondance
officielle des mails-postes tout en respectant celle des parti-
culiers; Basilio Garcia a même fait escorter des courriers jus-
qu'à leur destination.

Le bruit courait à Madrid que Cordova avait demandé la
désignation d'Espartero.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 FÉVRIER.

Un arrêté royal du 31 janvier, porte ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'administration des chemins de fer se compose
des trois branches suivantes :

- 1^o. L'administration centrale du matériel d'exploitation et
l'entretien de la route;
- 2^o. L'administration des recettes et des convois;
- 3^o. Le service spécial des bâtimens des stations, en ce qui
concerne tant leur construction que leur entretien.

Il y a près de l'administration un agent ou régisseur com-
ptable.

Art. 2. Il est établi près du ministère des travaux publics
un conseil administratif du chemin de fer.

Ce conseil se compose d'un président et de deux membres
au moins, nommés par nous.

— Que ma pauvre sœur Julie est bien accablée, bien triste ?
Madame Casterman fit entendre un petit soupir et se mit à parler, et
qui répondit au bruit des comédies; mais ce n'est pas tout à fait
cela. Son humeur ressemble à un léger éternuement étouffé et sec; il est
plein de sous-entendus, et quand il est accompagné d'un hochement de
tête, il annonce de terribles conjectures !

— Elle hochait la tête ?
— La vois-tu souvent ?
— Presque pas : elle n'est venue qu'une seule fois ici depuis huit
jours.

— Au jour de l'an ? Elle n'assistait même pas à la fête des Rois, avant
hier : le bonhomme Vacheret qui ne fait attention à rien à partant
remarqué son absence, ce jour là.

— Son mari dit qu'elle est souffrante.
— Hum ! souffrante !

Je n'ai jamais éprouvé une aussi forte démanaison de parler; le poulet
de l'autre jour m'est revenu en mémoire et j'ai eu vingt fois sur le bout
de la langue des questions équivoques et insidieuses à ce sujet. Mais j'ai
été arrêtée à temps par l'idée que ce secret n'était pas le mien; je me
serais reproché plus tard mes sollicitudes insatiables comme font com-
plices puisqu'elles ne tendent qu'à la satisfaction d'une vaine curiosité.

Tu sauras, chère Zoé, que, de temps immémorial, dans la famille, on
fête en commun le jour des Rois; il ne manquait en effet à ce repas
avant-hier, que Julie et notre oncle le conseiller, qui, tout en prêchant
le premier et le plus haut le maintien des coutumes qui régissent les
lieux de famille, se dispute volontiers de ce qu'à bon droit il appelle des
corvées. Le dîner s'est assez bien passé à quelques châtiments, à des
propos aigres, et à des disputes près; mais quand le soir toute la ma-
nille de la seconde génération a paru, c'était à n'y pas tenir; il s'agis-
sait de partager le gâteau de fondation et de savoir à qui tomberait la
fève. Scipion et Annibal, les deux jumeaux de Josephine, s'étaient déjà
querellés dans la rue à qui serait roi, et s'étaient réciproquement l'admi-
nistrés des coups de pied et des coups de poing dont leurs pantalons et
leurs casquettes portaient encore les vestiges. Pour terminer le différend
on décida que l'enfant d'Adèle, M. Lambert Thonard, serait investi de
la royauté, et nommerait reine Cléopâtre Vacheret; et lui revenant de
droit. Scipion descendit au rang de grand écheanson, et Annibal à celui
de grand panetier de leurs majestés. Tout cela était fort enjoué, fort
bête; mais sous peine de lèse union de famille, il fallait trouver ces
singères amusettes, délicieuses... Les parents étaient aux anges; jamais
d'aussi aimables espiègleries n'avaient charmé leurs regards; leur orgueil
n'avait jamais été frappé d'aussi spirituelles réparties. Je me
contentais de ne pas faire trop mauvaise figure et de bailler en me dé-
tournant. Je n'aurais pas su prendre sur moi de témoigner une satis-
faction que je ne ressentais pas. Quant à Madame Casterman que toutes
ces balivernes assomèrent au dernier point, elle n'en était pas moins
toujours calme et souriante. Je suis certain qu'elle envoyait pâlir bien

Art. 3. Les chefs des différentes branches de l'administra-
tion, fonctionnaires et employés, ne sont appelés devant
le conseil, pour lui donner des renseignements, que par
suite de l'autorisation du ministre.

Art. 4. Notre arrêté du 26 juillet 1834 est applicable à ce
conseil, sauf la réserve faite par l'art. 10 de notre arrêté du
26 mai 1837.

NOMINATIONS.

Sont nommés, pour l'année 1838, membres du conseil ad-
ministratif du chemin de fer :

Les sieurs Urban (Joseph Louis), ingénieur en chef de pre-
mière classe des ponts et chaussées, président;

Vander Elst (François), conseiller de régence et négociant
à Bruxelles;

Vischiers (Auguste), conseiller honoraire au conseil des
mines;

— Dans ce moment où les incendies sont à la fois le plus
fréquent et dangereux, il n'est pas hors de propos d'avertir
les propriétaires des risques qu'ils courent à ne pas assurer
la valeur intégrale des immeubles. Au cas de destruction parti-
elle, ils s'attendent souvent à être partiellement indemnisés.
Point du tout. En voici un exemple :

Le sieur N... fait assurer par la compagnie X... pour la
somme de 50,000 fr. un immeuble qui en vaut 100,000. L'im-
meuble vient à brûler. D'une expertise contradictoire provo-
quée par la compagnie X... résulte que ce qui reste encore de
l'immeuble vaut encore 50,000 fr. En conséquence la com-
pagnie déclare que le sieur N... n'a rien perdu, d'après le
principe que la somme indiquée au contrat d'assurance repré-
sente la valeur du bâtiment, et elle ne donne rien au proprié-
taire, qui a cependant éprouvé des dommages pour
50,000 fr. et qui a payé un certain temps l'intérêt d'une au-
tre somme de 50,000 fr.

La loyauté impose, ce nous semble, aux assureurs ou agens
d'assurance, de poser ce calcul aux propriétaires qui s'ex-
posent à pareille chance. (Belge.)

LIÈGE, LE 5 FÉVRIER.

LA PRESSE FRANÇAISE ET LA PRESSE BELGE.

Rien n'est plus curieux et plus instructif à la fois que de
jeter, de temps en temps, un coup d'œil sur la presse belge et
la presse française. Tandis que les intérêts du travail et le
développement de la prospérité publique, ainsi que l'améliora-
tion progressive de nos lois, l'ordre intérieur et de nos
institutions de droit commun, font l'objet habituel des médi-
tations de nos publicistes, en France, les écrivains qui se pré-
tendent les plus avancés et qui se flattent de comprendre tous
les besoins de leur époque, usent leur talent et leur énergie
dans les futilités discussions d'une polémique surannée. Sem-
blables aux scholastes du moyen âge qui cherchaient à in-
téresser le monde entier à la signification d'un mot dubieusement
à l'interprétation d'un texte obscur, ils tourbillonnent autour
d'un sophisme, ils se débattent au pied d'un mot, avec des
cris si terribles et des transports si violents, qu'on dirait que
le sort du royaume dépend de l'issue de la lutte qu'ils sou-
tiennent pour le triomphe de leur amour-propre. Chacun
d'eux songe uniquement à élever, aussi haut que possible, la
drapeau qu'il a inscrit sur son drapeau, mais nul ne s'applique
à réaliser la promesse qu'elle renferme.

La chambre s'est dessinée enfin, s'écria le Journal des
Débats, le lendemain de la discussion sur l'intervention en
Espagne; le gouvernement a la majorité! Vive la majorité!
Et il jetait son chapeau en l'air, et il frappait des mains, et il
boudissait comme un cerf qui veut d'échapper à la meute. Le Journal des
Débats était rajeuni de dix ans! Il
mit ses gants jaunes, sa cravatte blanche, son habit noir,
et la canne monumentale d'une main, le largon colossal de
l'autre, il courut féliciter M. Molé, M. Lacave, M. Guizot,
il embrassa tout le monde, il gambada, il sauta, il se pavana,

loin le petit roi de la fève, dans le moment où, poursuivi par le grand
de sa cour, qui lui reprochait d'avoir une plus grosse part qu'eux, il
vint chercher un refuge entre ses genoux.

— Charmant enfant! dit-elle, en essayant flegmatiquement les mi-
lites de frangipane qui menaçaient de gratter sa robe, et en s'adressant à
Thonard, lequel était assis à côté d'elle.

— Et d'une intelligence pour son âge qui passe toute idée! répondit
fièrement celui-ci.

— Quel âge a-t-il ?
— Mais... Adèle, quel âge a notre aîné ?

— Neuf ans à la Saint Lambert prochain... Tu ne te rappelles donc
pas, monsieur Thonard, que son parrain voulait l'appeler Oswald, mais
que M. le curé nous fit l'observation que ce serait faire un affront au
vieux patron de Liège que de lui donner un autre nom.

— C'est moi qui vrai... il aura neuf ans, madame, vienne la Saint-
Lambert prochain.

— Eh, eh! dit madame Casterman, c'est déjà un homme... Et elle
le repoussait loin d'elle sous prétexte d'admirer sa taille.

Je ne sais pas si d'être notaire ça vieillit plus vite que d'exercer tout
autre état; mais le fait est que Thonard qui ne doit avoir guère plus
de quarante ans me paraît déjà tout perru.

— Monsieur Lambert, dit-il à son fils avec une morgue non moins
notariale que paternelle, venez ici, et pour justifier la bonne opinion
de madame, dites-moi quel est le féminin de fidèle ?

— De fidèle, papa ?
— Oui, de fidèle.

— Bé, c'est fidèle.

Thonard en bon père eût dû s'en tenir là; mais il voulut renchéris-
sur ses jouissances de paternité, et s'attendant peut-être à quelque
saillie éminemment plaisante ou spirituelle, il ajouta avec gravité :

— En es-tu sûr ? En es-tu bien sûr ?

— Mais papa...
— Et es-tu bien sûr, voyons ?... Et le papa, se fâchant tout de bon,
levé la main à la hauteur de l'occiput, l'enfant voit le mouvement et
pour prévenir la tape qui l'attend, s'empresse de répondre en pliant :

— Fidélité... papa ! Et pan ! une tape vigoureuse le punit d'avoir bien
répondu d'abord.

Sur ce, la mère se récria, le père riposta et la discussion sur le mode
d'éducation le plus favorable aux enfans devenant générale, ce fut bien-
tôt une véritable tour de Babel; le calme ne se rétablit un peu que
lorsque Charles eut envoyé leurs majestés troner dans la pièce voisine.
Mais en devenant moins bruyante la conversation n'en devint guère
moins insipide, et je ne serais servie d'une autre expression; il m'en
était venu une au bout de la plume pour bien rendre ma pensée. Il
fut convenu que le laisser aller qui règne dans nos intérieurs bour-
geois pour se faire un idée des choses peu convenables qui se disent,
s'échangent, se répètent devant une jeune personne de notre âge. Si tu

il se salua lui-même et se serait donné des poignées de main, si le National ne fut venu l'arrêter par le bras, et lui dire à l'oreille : tout doux, mon ami, tout doux ; vous n'avez pas la majorité ! — Comment ! je n'ai pas la majorité. Cent soixante voix ! — Mais ces voix ne comptent pas ; ces voix ne vous sont pas acquises. Aujourd'hui elles sont pour vous, demain elles seront contre vous. — Pas possible ! — Je vous dis que si ; vous n'avez que trente huit voix, trente huit ! — Pas encore sérieuse le Bon Sens, qui avait entendu l'altercation, M. Molé n'a que treize voix. — Pardon, reprend le Temps, le ministère peut avoir, à peu près, cent voix ; mais il ne saurait compter sur toutes ; il y en a beaucoup de fausses. — Vous ne savez ce que vous dites, s'écrie, à son tour, le Journal de Paris ; M. Molé a la chambre tout entière pour lui. Ceux mêmes qui sont contre lui sont pour lui. — Parce que ? — Parce que M. Molé est une nécessité. — Puissement raisonné. Le vieux Constitutionnel, qui dormait paisiblement, fut réveillé par ce tapage ; il mit le nez à la fenêtre ; il mit ses besicles sur le nez, et après avoir toussé trois fois ; je crois, Messieurs, dit-il, que l'horizon politique se rembrunit. Personne n'a la majorité, c'est moi qui vous le dis ; bon soir !

La plupart des questions soulevées par la presse française offrent le même caractère d'utilité, le même degré d'importance. Depuis huit jours, le National se dispute avec le Siècle pour savoir si Louis XVI a été justement condamné. Moi, dit le Siècle, j'aurais été Girondin ; moi, dit le National, j'aurais été Montagnard. Le Gazette mitonne un mariage entre le duc de Bordeaux et une princesse russe ; l'Europe demande avec insolence la restauration du roi Guillaume sur le trône de la Belgique. La Quotidienne cherche à démontrer en plaignant la nécessité de rendre le Pantiflèche à sa destination primitive. Les feuilles ultra démocratiques demandent l'injure à la bouche et l'épée à la main, le suffrage universel, comme la seule panacée qui puisse guérir les prétendus maux de la France. Leur mot d'ordre est guerre ! — Il faut conquérir la Belgique. — Il faut mettre la Russie à la raison. — Il faut envoyer des secours aux Canadiens pour les aider à secouer le joug de l'Angleterre. — C'est un chaos de doctrines, d'opinions, d'idées qui se heurtent, se combattent, se déchirent, et ne laissent après elles que du bruit et du vide. Ils appellent cela : faire de la haute politique ! Les véritables questions sociales, celles qui touchent à l'organisation du travail, aux créations de l'industrie, on ne s'en occupe que très accessoirement. Les avocats règnent toujours. Quelques-uns d'entre eux, que les dernières élections ont éliminés de la chambre, se sont réfugiés dans la presse. Là ils se sont construits de petits forts d'où ils tirent, sur le pouvoir, à boulets de papier, qui, en ricochant, parviennent quelques fois à l'éclabousser. Alors des rires fous éclatent de toutes parts. Les journaux graves eux-mêmes y perdent souvent leur sérieux. Mais ne croyez pas que le rire les désarme. Bientôt ils reprennent leur attitude hostile, ils remontent sur leurs échasses, et le combat recommence de plus belle. — A moi M. Barrot ! — A moi M. Mauguin ! — A moi M. Pagès ! — Et si M. Barrot, Mauguin et Pagès tardent à répondre à cet appel, on leur administre quelque correction paternelle, et on les met tout simplement au ban de la nation, comme des traîtres et des lâches. Que dit-on ? Que veut-on ? Où va-t-on ? Personne n'en sait rien, et cependant tout le monde prétend le savoir. Il est fort heureux qu'un homme de caractère et d'énergie, plus sage que tous ces sages, soit placé au timon de l'état. Louis-Philippe est le véritable roi qui convient à la France ; il connaît les besoins de son pays, mieux que ceux qui se disent ses seuls organes, et sa voix puissante domine les querelles des partis. Qu'il vive dix ans encore, et la France, réconciliée avec le passé et confiante dans l'avenir, se reposera, de ses agitations et de ses fatigues, au sein des triomphes pacifiques de l'industrie et des arts.

La presse belge, nous pouvons la dire avec orgueil, malgré l'esprit d'imitation dont elle est parfois empreinte, a depuis longtemps relégué, parmi les dépouilles d'une autre époque, tous ces débats de doctrine et de portefeuille, sur lesquels vivent exclusivement la plupart des journaux français. Elle comprend mieux l'importance et l'utilité de sa mission, et s'attache bien davantage à populariser les grands principes d'ordre et d'économie politique sur lesquels se fonde la prospérité des états. Organe d'un peuple essentiellement positif et travailleur, elle obéit avec calme à l'impulsion qu'elle reçoit, et ne cesse de convoquer les intelligences et les bras au développement du bien-être de tous. Elle abandonne à la presse française la région nauséabonde des hautes spéculations politiques que le vulgaire ne comprend pas ; elle marche terre à terre, à côté du peuple, afin de mieux apercevoir les obstacles qui entravent sa marche vers le progrès, et de lui frayer un chemin plus large et plus facile. Le plume ne craint pas, chez nous, le contact de la pioche ; l'une dessine la tranchée que l'autre doit ouvrir, et toutes deux concourent, dans la mesure de leurs forces, à l'accomplissement de l'œuvre qui est le but de leurs efforts.

La presse française compte, parmi ses organes, des écrivains de premier ordre, des hommes dont la réputation littéraire s'étend jusqu'aux extrémités du monde ; en Belgique il n'est point de journalistes dont la renommée ait franchi les limites étroites de leur province. Pour tout talent, pour tout génie, il n'est que du bon sens, et cependant ce qu'ils écrivent, ce qu'ils font, est généralement reconnu pour être plus utile et plus juste que tout ce que publient leurs illustres rivaux. Ils ne se posent point en réformateurs de l'ordre social, leur ambition ne va jusque là ; ils se contentent d'un rôle très secondaire. Ils surveillent l'administration de leur petit pays, avec une circonspection bienveillante ; ils blâment avec regret, ils louent avec transport ; aucun intérêt ne leur semble indigne d'être pris en considération, et défendu avec chaleur, s'il est méconnu par l'administration publique. La vie commune se compose d'une foule de rapports entre les citoyens et les autorités, sur lesquels leur œil vigilant est constamment ouvert, afin de faire cesser, quand il y a lieu, les froissements et les embarras qui résultent souvent de ce contact forcé. Chacun d'eux dans sa province, dans son arrondissement, dans sa ville, exerce une influence réelle, et sa voix, si elle est consciencieuse et grave, parvient toujours à se faire écouter, un peu plus tôt un peu plus tard.

En France, la presse périodique dédaigne la plume ; il lui fait les hautes cimes ; en France, le journalisme est presque toujours un torrent qui renverse et dévaste tout sur son passage ; chez nous c'est une rivière qui fertilise ses bords. En France, c'est Paris qui tient le sceptre ; chez nous, c'est la Belgique qui fait la loi. Le journalisme départemental est absorbé par le journalisme parisien ; chez nous, la presse des provinces est aussi puissante que la presse de la capitale. Il résulte de cette attention constante qui se porte sur les objets exclusivement utiles, n'importe à quel degré, de cette modération habituelle de langage, de cette division de pouvoir, que les intérêts de la généralité sont mieux représentés, mieux connus et mieux appréciés. Que le journalisme belge continue donc à marcher dans cette voie ; elle conduit plus directement que toute autre au but que nous nous proposons tous d'atteindre : la diffusion des connaissances, l'extension progressive et pacifique des principes d'une sage liberté, et le développement de notre prospérité matérielle.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Liège, en date du 23 de ce mois, l'ouverture des assises de la province de Luxembourg, pour le deuxième trimestre de l'année 1838, a été fixée au 2 avril prochain à Arlon ; M. Haenen, conseiller, est nommé pour les présider. Celles des provinces de Limbourg et de Namur, s'ouvrira-

ront le même jour, sous la présidence de M. Vandervrecken, conseiller à Tongres, et de M. Crossée, à Namur.

Un accident déplorable vient d'arriver en ville. M. Detige, chef d'une maison d'expédition et de roulage, a eu les deux jambes écrasées, par la chute d'une chaudière qu'il aidait à descendre d'une voiture. On pense que l'amputation est inévitable.

La compagnie des chasseurs-carabiniers, qui s'est organisée si promptement ici, vient de compléter son uniforme et son équipement. La tenue en est aussi simple que belle. M. Defrez, dont le zèle ne se ralentit point lorsqu'il s'agit de patriotisme, a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de son dévouement à la chose publique. Les élections des chefs de cette compagnie doivent avoir lieu incessamment.

Le 5 mars prochain, il sera procédé à l'adjudication publique de l'entreprise, en un seul lot, des terrassements à exécuter sur la section de Forest vers Tubise, du chemin de fer de Bruxelles aux frontières de France par le Hainaut.

Le journal hollandais l'Opartydige vient de publier au nom de l'opposition une profession de foi, où il dit qu'il combat un ministère à la politique duquel il attribue en grande partie la perte irréparable d'un beau royaume, qui prétend que la loi fondamentale reste en vigueur après la séparation, et qui méconnaît souvent cette même loi. L'Opartydige est, dit-il, en opposition avec une assemblée législative qui existe en vertu de cette loi, qui ne concourt pas à la réforme qu'on en réclame, à la reconnaissance de la Belgique, et à la cessation du statu quo. Il termine en demandant l'élection directe, la responsabilité ministérielle, la dissolution facultative de la seconde chambre par le roi, le principe de la publicité, une presse libre, affranchie de lois exceptionnelles, et surtout la liberté absolue des cultes, une administration simplifiée, notablement corrigée, et l'admission aux emplois de toutes les classes de citoyens, d'après la mesure des capacités et non d'après des titres de noblesse ou des opinions religieuses.

On lit dans l'Echo du Luxembourg : « Trois loups ont été tués ces jours derniers à Lintgen près de Mersel (Luxembourg). Une bande considérable s'était trouvée dans les environs de ce village. On signale dans beaucoup de contrées la présence de ces hôtes désagréables qui nous arrivent des grandes forêts de l'Allemagne, comme tendent à le faire croire les traces nombreuses qu'on en voit sur les bords de la Moselle. »

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 2 FEVRIER.
Naisances : 3 garçons, 6 filles.
Décès : 1 fille, 3 femmes, savoir : M. Catherine Boulboulle, âgée de 76 ans, sans profession, rue béguinage St. Christophe, veuve de Jean Baptiste Tondelier. — Elisabeth Gausuin, âgée de 71 ans, marchande, derrière les Lotiers, épouse en 2me nocces de Jean Villé. — Marie Lovin-fosse, âgée de 60 ans, herbière, rue Pierreuse, épouse de G. Joseph Wester.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.
Aujourd'hui lundi 5 février 1838, abonnement suspendu, le POSTILLION, opéra comique en 3 actes. — La 3me représentation de BRUNO, vaudeville en 2 actes. — La 4e représentation de la reprise du FOR LEVEQUE, vaudeville en 2 actes.
Demain mardi 6 février, par extraordinaire, GRANDE SOIREE NAPOLITAINE, composée de : Grand Concert, Scènes comiques, Grand Tombola, composée de 12 lots. Grand bal paré. La soirée commencera à 6 heures. La salle sera richement décorée et brillamment éclairée. La facade du théâtre illuminée.
Prix des places au bureau avec un seul coupon :
Premières, parquet, galeries, fr. 5
Premières secondes, fr. 4
Secondes, fr. 3
Amphithéâtre sans coupon, fr. 2
On peut retenir les Loges à l'avance jusqu'à mardi 3 heures après midi au bureau de location.

ne l'étais pas chauffée à nos foyers, chère Zoé, si tu n'avais pas assisté à nos conciliabules du pot au feu. Le liqueris-tu, par exemple, que l'on s'est mis à discuter doctement et légalement la question de savoir, à propos de mes cousins Annibal et Scipion, lequel des jumeaux était ou devait être l'aîné, et cela dans des termes tellement transparents et peu couverts que je ne savais sur quel pied danser, surtout à cause de madame Casterman qui me jetait à la dérobée des regards scrutateurs ; j'ai fini cependant par surmonter ma gêne en prenant le parti de Frédéric l'air de Grâce, c'est une grande étendue que la contenance pour les demoiselles... ma voix n'était pas trop émue et je loi donnais en sourdine toute l'étendue dont elle est susceptible. Je dois rendre à madame Casterman cette justice qu'en ma présence elle est fort réservée dans ses propos ; mais je t'ai déjà dit que quand elle est avec maman, tête à tête ou en tiers avec quelque autre douzière de leur acabit, elle ne se gêne pas du tout ; elles ont quelquefois des dialogues à mourir de rire. Il y a quinze jours à peu près, la veille de Noël, madame Casterman, le soir, se retirait après la partie ordinaire de whist ; maman la conduisit jusqu'à la porte du corridor ; ces dames se croyaient seules ; moi j'étais sans lumière sur l'escalier.
— Vas-tu à trois messes, toi, demain, mamme Casterman ? lui demanda maman.
— Eh ! mais, oui da !
— Alors donc ! tu te... de moi !
Ces quatre points en disent plus que je n'oserais écrire : j'ai failli, chère Zoé, déglotter jusqu'en bas de la rampe à ce propos de mamme, tant l'envie de rire me tordait les côtes.
— Je ne te croyais pas si bi... elle continua.
— Cela dépendra de la glace ; si j'avais les pieds secs, j'irais au moins à deux messes, à St. Denis et à St. Paul.
— Tu ne manqueras pas d'y voir les De Balence...
— En voilà des bigottes !
— Elles en sont toutes jaunes, tais-toi !
Bon ! j'entends les voitures qui roulent, le spectacle est fini ; je n'attendrai pas le retour de maman pour me mettre au lit ; si elle vient me souhaiter le bonsoir, je tâcherai adroitement de savoir par elle si mes adorateurs se trouvaient à leurs postes respectifs.

SAMEDI 14 JANVIER.
Nous avons du monde en bas ; mais j'ai faussé compagnie pour venir vite, vite l'écrire encore quelques lignes ; une page ou deux même, si l'on veut bien me le permettre. Si je présomais qu'on m'en laissât le temps, chère, je te parlerais longuement de Julie ; elle est toujours indisposée et ne va nulle part, mais comme je ne puis former sur son compte que des conjectures assises sur la pointe d'une aiguille, peut-être ferais-je bien pour elle, pour toi et pour moi-même, d'attendre un moment plus oppo... pour t'en faire part : le temps aura sans doute éclairci une partie de mes soupçons et dissipé l'autre.
Au bal de la Redoute, mercredi passé, rien d'extraordinaire si ce n'est que j'étais, et cela au rapport des gens les plus désintéressés, réellement

débloussante. Ma toilette écrivait tout. D'abord j'avais sur la tête... non ! si je te faisais une description de ma mise tu me trouverais par trop frivole. J'aime mieux te rapporter une circonstance qui ne laisse pas que de m'intriguer beaucoup. Je t'ai parlé d'un officier de pontonniers que je trouve passable. Jusque-là sa conversation avait ressemblé à celle du reste du genre humain ; mais mercredi, il a eu le talent de m'intéresser singulièrement, sans qu'il s'en soit douté peut-être, car je déguisais de mon mieux ma curiosité sous le masque de la plus parfaite indifférence. Il me dit donc qu'il avait été, il y a sept ans, à Breda à l'école militaire en Hollande, — ou à Breda, je ne sais — avec un jeune homme de Liège nommé Mauriel, lequel, devenu son ami intime vers la fin de son séjour à l'école en 1830, lui avait souvent parlé de moi...
— Mauriel ! je ne connais personne de ce nom, à Liège ; il parlait apparemment d'un de mes cousins non de moi ; j'étais une enfant.
— C'est enfant qu'il vous avait connue ; je suis convaincu que je ne me trompe pas. C'est bien vous, n'est-ce pas, qui vous appelez Henriette ? Aucune de vos sœurs ne porte le même nom ? Enfant, on vous nommait Rui ?
— Mauriel !... Ce nom m'est tout-à-fait inconnu... ou il y a erreur de votre part, ou c'est un jeu... au reste, vous sentez bien que cela m'est fort égal...
Cela ne m'était pas égal du tout, et je crois que le pontonnier ne s'y trompa point, car il reprit :
— Soyez persuadée, mademoiselle, que je ne me permettrais point un jeu pareil avec vous...
— Pourquoi pas, puisque je n'y attache aucune importance ?... Je ne savais plus où j'en étais.
— Ce qui m'étonne, c'est que vous n'avez pas rencontré Mauriel ; il est en garnison depuis plus de deux ans à Liège ; je suis sûr qu'il connaît votre famille ; il était à la première redoute, et il a dansé avec madame votre sœur Demassin... Je suis sûr que si vous l'avez vu une fois, vous vous le rappelleriez bien... une figure de caractère... mieux en bourgeois, par exemple, qu'en uniforme.
— Il est donc officier aussi ?
— Je crois que c'est le plus jeune des capitaines d'artillerie... le plus jeune, mais le plus capable, de l'aveu de tous ses camarades ; en temps de guerre, on lui donnerait un commandement supérieur que cela n'étonnerait personne.
— Vous en parlez bien chaleureusement !
— Il n'y a pas d'ami plus dévoué que moi, mademoiselle ; et cependant, quoiqu'habitant la même ville, nous nous voyons peu ; depuis quelque temps surtout, je ne le vois qu'à de très longs intervalles.
— Est-il Liégeois ?
— Simon de Liège, au moins des environs... A l'école, il m'a sauvé la vie ; vous comprenez, mademoiselle, que ce sont là de ces services qui ne s'oublient pas.
J'allais lui demander comment et dans quelle occasion, tant je me laissais prendre à l'attrait de ses confidences, quand un nouveau danseur

vient m'enlever au pontonnier ; je regrettais d'autant plus de le quitter, sans être mieux informée, qu'il n'y a pas de redoute mercredi prochain et que je ne le verrai plus que le 25... C'est drôle, ce nom de Mauriel me trotte toujours par la tête. Ne serait-ce pas De Mauriel ? je l'aimerais assez ; ça sonne mieux. Sotte que je suis d'aller me préoccuper d'un nom en l'air ! Sotte et trois fois sotte ! Figure-toi que de retour à la maison je n'ai osé, retenu par je ne sais quel sentiment inexplicable de réserve, m'informer de la personne qui le porte ; il faudra cependant que je sonde Auguste concernant ce personnage mystérieux ; quelquefois je me figure que c'est mon preux aux joues pâles et j'en serais fâché ; il a décidément le regard trop blond.
Mon nouveau danseur était l'étudiant, aspirant à la représentation. Je croisais assez que son prédécesseur lui a fait tort dans mon esprit, ce soir là ; je l'ai trouvé plus bête encore que de coutume et trivial comme il n'est plus permis de l'être quand on a quitté le collège. Ne s'est-il pas mis à me faire des commentaires languoureux sur l'amour, s'extasiant sur l'heureuse définition de Mme. de Staël : l'amour est de l'égoïsme à deux... Nous étions encore des marmottes chez Mme Duhamel, que tous connaissions cela. Je le laissai dire, et au bout de deux minutes il avait perdu le fil de ses idées, sur Cupidon. Il lui en vint une autre ;
— Croiriez-vous bien, mademoiselle, me dit-il, que dix minutes avant de venir, je n'avais pas encore fait ma barbe ?
Je le regardai avec cet air calme et narquois que tu me connais et qui déconcerte les gens :
— Oui, et j'ai joué au doigt mouillé pour voir si je viendrais à la Redoute ou non.
— Si vous faites deviner à la main droite, lui dis je le plus posément du monde, le doigt mouillé à la main gauche, ce serait un grand hasard si vous vous trompiez...
Pour le coup, il s'est aperçu que je me moquais de lui ; il a perdu la tramontane ; il s'est mis à balbutier selon sa coutume et à me parler de pandectes, qui est un livre de lois chez les orientaux ou chez les Romains... J'aimais encore mieux ça que de l'entendre me parler de sa barbe. A ton idée d'une pareille incongruité ? Il ne lui manquait plus que de me faire remarquer les failles qu'il s'était faites au menton... Mon jeune légiste peut compter que, l'an prochain, son nom ne figurera plus sur mes tablettes, quoiqu'il ait un oncle à la chambre des représentants.
A celui là en a succédé un autre qui, pour toute conversation, s'est borné à me demander si j'avais appris l'anglais ? J'imagine qu'il avait préparé un beau thème sur Shakespear ou Byron, et il a dû être totalement désorienté, car je ne lui ai pas répondu. J'étais de mauvaise humeur ; qu'avait-il besoin aussi celui-là de me demander si je savais l'anglais ? Avait-il envie par hasard de répéter avec moi une leçon qu'il avait apprise dans la journée ?
Je suis restée jusqu'à la fin du bal sans le moindre accrot à ma coiffure cela faisait l'admiration de tout le monde. — Adieu, chère et chère Zoé, HENRIETTE.

ANNONCES.

BAINS

DU

QUAI DE LA SAUVENIERE.

Ch. PHILLIPS, a l'honneur de rappeler au public que malgré la gelée, ses BAINS sont toujours en activité, et qu'il a un char-à-bancs à la disposition des personnes qui desireront se faire chercher et reconduire. 180

On DEMANDE un VOYAGEUR INTELLIGENT, très bien au courant de la partie des vins et liquides. S'adresser rue Jean Baptiste, n° 735. 183

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

Le sieur J. JACOB, demeurant rue Table de Pierre, à Liège, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont des pommes gelées, qu'il les reçoit en ÉCHANGE contre du SIROP 1re. QUALITÉ. 165

A LOUER, pour le 1er. MARS, un JARDIN avec habitation, sis Cour des Minimes. S'adresser au Pont d'Ile, n° 22. 181

A LOUER pour le premier Mars prochain, Une BELLE MAISON de CAMPAGNE, avec cour, jardin et bosquet, située au Layeur. S'adresser à M. FORGEUR, avoué, rue d'Amay.

De BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

VENTE DE RENTES.

JEUDI ET VENDREDI, 1er. ET 2 MARS 1838,

CHAQUE JOUR A 9 HEURES DU MATIN,

Le notaire DELEXHY, exposera en vente aux enchères en son étude, rue St. Séverin, n° 573, à Liège, les

RENTES ANNUELLES ET PERPÉTUELLES SUIVANTES :

| MONTANT ANNUEL DES RENTES EN ARGENT. | NOMS DES DÉBITEURS. | DOMICILES. |
|--------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------|
| Frs. CMES | | |
| 24 37 | La V ^e Lambert Lemaire. | Montegnée. |
| 21 88 | Riga Dupont. | Bleret. |
| 9 72 | Jacques Boden. | Bettincourt. |
| 13 97 | Jean Joseph Melin. | Bortez. |
| 3 19 | Nicolas Spineux. | Beaufays. |
| 6 07 | La V ^e Hubert Lohier. | |
| 9 10 | La V ^e Henri Geradon. | Hozémont. |
| 15 80 | Pierre Joseph Parmentier. | Liège. |
| 42 42 | François Davyrin. | Id. |
| 31 60 | Jacques Joseph Duchesne. | Id. |
| 5 13 | Louis Joseph Rosinousse. | Selessin. |
| 29 59 | Pierre Rosa, imprimeur. | Liège. |
| 12 15 | Joseph Jamme. | Id. |
| 19 44 | Rénier Leclercq. | Jemeppe. |
| 19 44 | Mathieu Evarad. | Montegnée. |
| 9 10 | La V ^e Mathieu Moreau. | Mons. |
| 20 66 | Pr. Dasoux et Mathieu Boyv. | Id. |
| 3 03 | Mathieu Warnand et autres. | Id. |
| 6 07 | Georges Muzée-Humblet. | Id. |
| 21 72 | Lamb. Mavet et M. De Coune. | Fléron et Liège. |
| 22 97 | Hubert Joseph Niboul. | Ougrée. |
| 9 14 | La V ^e Vansteenbergem. | Oudange. |
| 60 77 | La V ^e Pierre Dor, née Lemaire. | Jemeppe. |
| 15 56 | Laurent Pannet. | Ubeek. |
| 12 75 | Wathieu Houillier. | Liège. |
| RENTES EN NATURE. | | |
| MUIDS S. Q. | | |
| 21 06 | Beaudoin Colson et consors. | St. Nicolas. |
| 2 02 | Antoine Cornet et consors. | Montegnée. |
| 13 05 | Jean Fr. Vignoulet et Gh. Vignoulet. | Grixegnée. |
| 2 213 | La V ^e François Magnée. | Id. |
| 1 11 | Michel Body et consors. | Hollog. aux Pierr. |
| 2 | Maximilien De Donceel. | Hognoul. |
| 7 03 | Fr. Thierry, Lb. Cornet et autres. | Montegnée. |
| 02 | MM. Hellin. | Id. |
| 06 02 | Antoine Galler. | Id. |
| 1 03 | La V ^e Pierre Hodeige. | Mons. |
| 2 01 | Gerard Monzeur et la V ^e Paulus. | Id. |
| 4 01 | Hen. Lewal et Massin Grosjean. | Melion. |
| 04 | Henri Strasman. | Souhon. |

Toutes ces rentes se paient régulièrement et sont assurées par des titres nouveaux et des inscriptions.

Le premier jour, on vendra les rentes en argent, et le 2me. jour toutes les rentes en nature.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour prendre inspection des titres. 176

Propriété Rurale,

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Une PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, située territoire de Braive, canton d'Avenne, contenant un hectare 55 ares 63 centiares (1 bonnier 15 verges grands 15 petites), longée d'un côté par la Chaussée des Romains, d'un autre côté par la nouvelle route de Huy à Hannut.

Cette pièce de terre, qui est libre de toutes charges et d'hypothèques, est située le plus avantageusement possible pour l'établissement d'une auberge ou d'une maison de commerce. S'adresser à M^e JAMOULLE, notaire à Faimie, commune de Celles. 150

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

DEUX MAISONS

CONTIGUES, AVEC 32 ARES DE JARDIN ET COTILLAGE,

situées au Bois Mayette, commune de St. Nicolas,

provenant de Lambert MASILLON, ont été adjugées au prix de 4,000 francs. Jusqu'au dix février à midi on peut les surenchérir d'un vingtième par une déclaration à faire en l'étude du Notaire Keppe, rue St. Hubert, N. 59r. 174

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac. Prix : 2 frs. la boîte, au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

DE

PLOMB,

CALAMINE,

HOUILLE ET SUBSTANCES ALCALINES,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

688 HECTARES 82 ARES

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE LIMBOURG ET GOË.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 13 janvier 1838, sous le n° 1671 du répertoire particulier, le sieur Jacques Joseph Vieutens-Ernou, de Limbourg, agissant pour et au nom du sieur Théophile Fallon, demeurant à Bruxelles, a demandé la concession des mines de plomb, calamine, houille et substances alcalines, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de six cent quatre vingt huit hectares quatre vingt deux ares, dépendans des communes de Limbourg et Goë, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

Partant de l'angle Sud-Ouest de la ferme dudit sieur Vieutens-Ernou, située en lieu dit *Boverie*, commune de Limbourg, suivant le chemin de la *Boverie* et rentrant dans celui dit de la *Curée* et le sentier de la Fontaine jusqu'à la rivière de Vesdre.

AU NORD-OUEST,

Longeant ensuite la rive gauche de ladite rivière jusqu'à la rencontre de l'aqueduc du Paré du Diable; de ce point suivant la limite Sud-Ouest de la commune de Limbourg jusqu'à la ferme dite *Fournil Colinet*.

AU SUD,

Par un chemin conduisant du *Fournil Colinet* à la Ferme Blanche; poursuivant ce chemin dit *Boix des bouves sur le tray du eau*; de ce point par une ligne droite longue de trois cent quatre vingt cinq mètres sur le ris du fond de Haloux; suivant alors le chemin de Hévermont à la Presse, puis prolongeant une ligne droite longue de sept cent quatre vingt dix mètres sur le pont de Belaine.

AU NORD-EST,

Suivant la rive gauche de la Vesdre sur toute sa longueur jusqu'en face du chemin d'aisance en *Boverie*, poursuivant ce chemin jusqu'à la ferme du sieur Vieutens Ernou, sus-nommé, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers une indemnité annuelle de vingt cinq centimes par hectare,

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestre et échevins de Bruxelles, province du Brabant, Liège, Verviers, Limbourg et Goë, province de Liège, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4me. mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 30 janvier 1838. Présens : MM. Boussemaert, remplaçant M. le gouverneur, Delfosse, Scronx, Gouvy, Lhonnoux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

PARIS, LE 3 FÉVRIER.

| | | | |
|----------------------|---------|------------------------|---------|
| Cinq pour cent. | 109 90 | Esp. D. diff. s. int. | 110 |
| Trois pour cent. | 79 75 | ••••• Dt. pas. s. int. | 114 |
| Act. de la B. de Fr. | 2625 00 | Belg. Empr. 1832 | 103 5/8 |
| Nap. Cert. Falc. | 98 80 | Banque de Belg. | 1595 00 |
| Esp. Ardoin 1831. | 19 3/4 | | |

LONDRES, LE 1er. FÉVRIER.

| | | | |
|----------------------------|---------|--------------------|--------|
| 3 ^o consolidés. | 92 3/4 | Espagne. Cortès. | 19 1/2 |
| Bel. em. 1832 C.D. | 102 1/4 | Différées. | 7 1/4 |
| Holl. Dette active. | 53 1/2 | Passives. | 4 3/8 |
| Portugais, 5 p. c. | 23 1/4 | Russie. | 00 |
| Id. 3 p. c. | 18 1/4 | Bésil. Empr. 1831. | 75 1/2 |

AMSTERDAM, LE 3 FÉVRIER.

| | | | |
|---------------------|---------|----------------------|----------|
| Holl. Dette active. | 101 5/8 | Inscr. au gr. livre. | 69 1/16 |
| Dito 2 1/2. | 53 1/2 | Certif. à Amst. | 97 1/4 |
| Différée. | 27 3/4 | Pologne. L. A. 500f. | 135 1/2 |
| Billet de change | 22 3/4 | Lots de Rd. 50 f. | 000 00 |
| Syndic. d'amort. | 94 5/8 | Espagne. E. Ard. | 18 13/16 |
| ••••• 3 1/2. | 78 1/8 | Dito gr. d. | 00 00 |
| Soc. de comm. P.-B. | 179 3/4 | Dette différ. anc. | 00 00 |
| ••••• nouvelle. | 00 00 | ••••• nouv. | 00 00 |
| Russie, H. et C. 5 | 105 5/8 | ••••• passive. | 00 00 |
| ••••• 1829, 5 | 000 00 | Autriche. Métal. 5. | 102 1/8 |

ANVERS, LE 3 FÉVRIER.

| | | | |
|---------------------|---------|----------------------|---------|
| ANVERS. Det. activ. | 104 1/2 | ANVERS. Cert. Falc. | 93 |
| ••••• Det. différ. | 48 1/4 | STAT. RO. Lev. 1832. | 101 1/8 |
| Emp. de 48 mill. | 104 7/8 | ••••• à An. 1834. | 98 1/8 |
| HOLL. Dette active. | 00 00 | | |

CHANGES.

| | | | |
|----------------------|--------|----------------------------------|------------|
| Lots de fl. 100. | 290 00 | A Amst., c. jours. | par. |
| ••••• de fl. 250. | 430 00 | A Rotterdam, idem. | par. |
| ••••• de fl. 500. | 722 00 | A Paris, idem. | par. |
| Poloc. Lots fl. 330. | 118 00 | ••••• 2 mois. | 5/8 0/0 p. |
| ••••• de fl. 500. | 137 00 | Lond. p ^r Estr. c. j. | 40 1/4 |
| BRÉSIL. E. à L. 1831 | 72 7/8 | ••••• 2 mois. | 40 1/2 |
| BRÉSIL. Emp. 1831. | 49 00 | Francfort, es. j. | 35 1/16 |
| D. diff. 1834. | 19 00 | ••••• 3 mois. | 35 5/8 |
| Dit. p. 1834. | 4 1/2 | Bruxelles et Gand. | 1/8 0/0 |
| Dette diff. | 6 00 | | |

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 FÉVRIER 1838.

L'actif Espagnol a été faible à la bourse de ce jour, ouvert 18 1/16 et reste 18 5/8 0/0 argent à demain. Les primes offertes à toutes les échéances. Actions de la Banq. Com. d'Anvers ouvert 105 et reste 104 7/8 0/0 cours. Brésiliens demandés à 73 1/4 0/0 au comptant.

DU 3.

L'actif espagnol continue à être faible, ouvert 18 5/8 et reste 18 5/16 0/0 argent au comptant. Primes au 14 février courant 19 0/0 dont 1/8 0/0 p. Actions de la Banque Comm. d'Anvers ouv. 105 le 1/2 et reste 105 1/4 0/0 et argent Brésil. On a fait peu d'affaires.

LOYD BRUXELLOIS, LE 4 FÉVRIER. (2 heures du soir.)

| | | | |
|--------------------|---------|-----------------------|---------|
| FONDS PUBLICS | | ACTIONS. | |
| Emp. Rols. 5 p. c. | 104 3/4 | A Soc. Certif. en fl. | 800 |
| ••••• 3 p. c. | 93 3/4 | P. em. de Paris. | 1700 |
| Espagne. D. active | 18 5/8 | A Société de Com. | 137 1/2 |
| ••••• fin cour. | 00 00 | Banque de Belg. | 145 3/4 |
| ••••• diff. 1830 | 00 00 | Société nationale. | 119 5/8 |
| ••••• 1835 | 00 00 | Mutualité industr. | 112 3/4 |
| ••••• Det. pass. | 00 00 | Actions réunies. | 104 1/2 |

VIENNE, LE 27 JANVIER.

Métalliques, 106 7/8. — Actions de la Banque, 1416 1/2.

Imprimerie de J.-Ble. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.